



Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

Formulaire de paiement pour demande d'accès à l'information

Montant à payer : _____

Le paiement sera effectué par :

Espèces

Chèque*

Carte de crédit** Type N° de carte Date d'expiration

Nom du titulaire de la carte

N° de téléphone

Signature du titulaire de carte

Date

Les renseignements personnels contenus dans ce formulaire sont recueillis en vertu du sous-alinéa 40c)(i) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et seront utilisés pour répondre à votre demande. Pour toute question concernant les renseignements recueillis dans le présent formulaire, communiquez avec le Bureau de l'accès à l'information et de la vie privée du GTNO par téléphone au 867-767-9256, poste 82477, par courriel à APO@govt.nt.ca, ou par la poste à C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.

Pour l'usage exclusif de l'organisme public

Date de réception

N° de demande

Commentaires

*** Pour les demandes adressées à un ministère du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, veuillez libeller le chèque à l'ordre du Bureau de l'accès à l'information et de la vie privée du GTNO. Pour toute demande adressée à un autre organisme public, veuillez libeller le chèque à l'ordre de l'organisme public auprès duquel vous faites la demande d'accès à l'information.**

**** Si vous payez par carte de crédit, il se peut que, pour des raisons de sécurité, on communique avec vous pour vous demander le code de sécurité de la carte. Cette information est nécessaire au moment de traiter le paiement seulement.**



Demande d'accès à l'information

Pour faire une demande d'accès à l'information, veuillez utiliser le formulaire de demande disponible à l'adresse suivante : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/acces-a-linformation/page/5/>.

Les renseignements généraux sont des renseignements autres que des renseignements personnels (voir ci-dessous). Ils comprennent, par exemple, les renseignements sur un tiers.

Les renseignements personnels désignent les renseignements personnels vous concernant ou concernant une personne que vous représentez légalement.

Frais

- Il n'y a pas de frais initiaux pour les demandes d'accès à l'information.
- Si des frais s'appliquent, l'organisme public vous présentera un coût estimatif avant de commencer le traitement de votre demande.
- Si le coût total du traitement de votre demande est supérieur à 250 \$, vous devrez payer un dépôt correspondant à 50 % de la facture prévue. Les documents seront fournis au moment du paiement intégral de la facture.
- Pour obtenir des renseignements généraux concernant les frais, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accès à l'information et de la vie privée du GTNO à APO@gov.nt.ca ou au 867-767-9256, poste 82477.

Pour toute demande adressée aux ministères des TNO ou à la société d'habitation des TNO, veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli au Bureau de l'accès à l'information et de la vie privée du GTNO. Pour toute demande adressée à d'autres organismes publics, veuillez envoyer le formulaire au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'organisme public qui détient les documents auxquels vous souhaitez avoir accès. Pour obtenir les coordonnées de personnes-ressources, veuillez consulter le répertoire de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à l'adresse suivante : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/acces-a-linformation/page/4/>.